

Mission IDS : une équipe d'instructeurs à votre service



Anne RAIMBOURG
Référent

Communautés
de communes
de l'Andelle et du
Canton de Lyons-la-Forêt

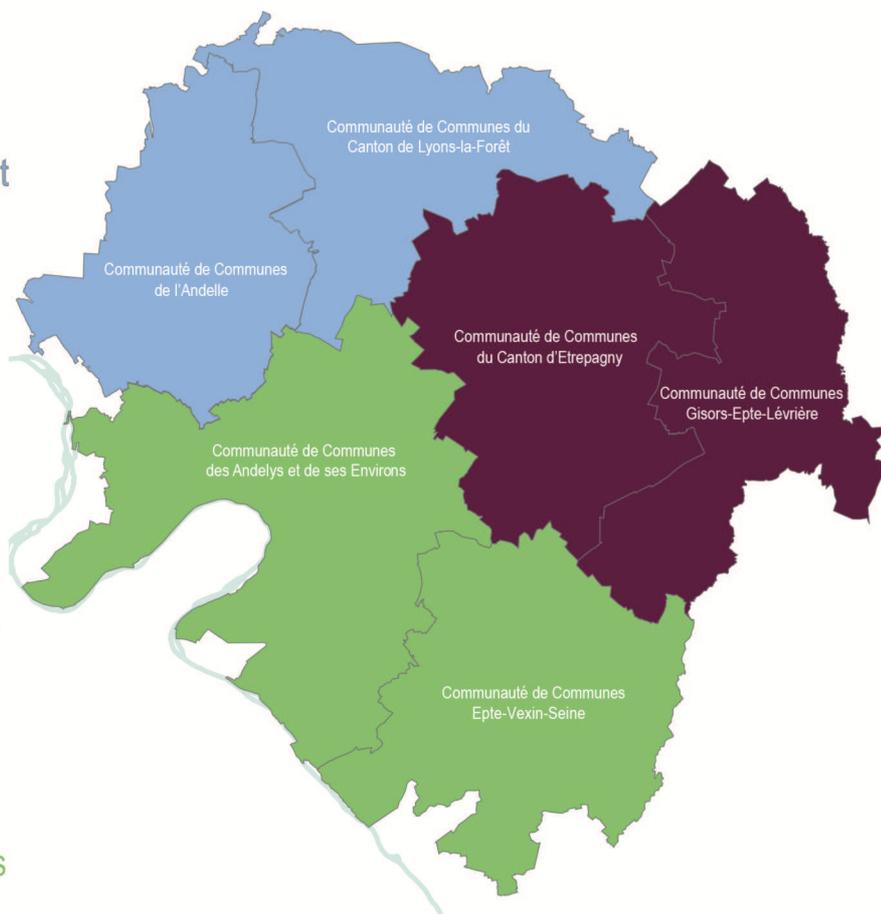
Emilia LASSEUR
Référent

Communautés
de communes
du Canton d'Etrépagny et
de Gisors Epte Lévière



Carine LECUYER
Référent

Communautés
de communes
des Andelys et de ses Environs
et d'Epte Vexin Seine



**Afin d'améliorer la qualité de traitement de vos dossiers,
la mission IDS assure un accueil physique :**

**le mardi matin de 9h00 à 12h30,
le jeudi après-midi de 14h00 à 18h30.**

En dehors de ces horaires, contactez-nous par e-mail : ids@ccae.fr.

Instruction du Droit des Sols, pourquoi les communautés de communes s'en chargent ?

Suite à la loi ALUR, les 6 intercommunalités ont fait le choix de s'associer pour l'instruction du droit des sols.

La CCAE a été choisie pour accueillir ce nouveau service (Les Andelys).

Cette initiative permet d'accompagner les communes et d'optimiser les coûts d'instruction.

La mission IDS est à votre disposition pour tout complément d'informations :

CCAÉ - Espace intercommunal - 13 rue Lavoisier - BP 253 - 27702 LES ANDELYS CEDEX

02.32.71.25.20 - ids@ccae.fr